



**Questions & Réponses avec l'interprète de nos règlements Walter Berry  
24 juin 2020**

**\*Pour la vidéo complet (en anglais seulement), voir <https://cfoaref.com/rule-interpretations/>**

1. Est-ce que l'on peut appeler un bloc en groupe lors d'un simple ou si le ballon sort hors-limites ?
  - ⇒ Oui. L'intention est d'éliminer ce bloc du football. La pénalité doit être appelé lorsque la formation débute.
  - ⇒ Botté d'envoi hors-limites: le bloc en groupe sera la 2e partie de pénalités compensatoires.
  - ⇒ Contrairement à un retenu sur un botté hors-limites que nous pouvons décider de ne pas appeler, nous appellerons l'infraction pour un bloc de groupe malgré tout.
2. Pourquoi il n'y a plus d'épaisseur requise (1/2 pouce auparavant) dans nos règlements pour le protège-genou afin qu'il soit légal ?
  - ⇒ Les manufacturiers ont créé plusieurs types différents d'équipements. Le point important pour les officiels est de s'assurer que les joueurs sont équipés de protèges-genoux intégrés dans leurs pantalons et qu'ils couvrent les genoux.
3. Le bloc sous la ceinture est maintenant considéré une comme une punition de Rudesse à moins que le bloc se produise dans la "boite" et soit exécuté par un joueur qui est jugé éligible à bloquer sous la ceinture. Signal de l'arbitre #38 suivis par le signal # 30.
  - ⇒ Exact. Un joueur doit être dans la "zone" au moment de la remise en jeu pour bloquer sous la ceinture dans la "zone".
  - ⇒ À l'extérieur de la "zone", c'est une Rudesse.
4. Bloc sous la ceinture: Je me souviens que le lors de la dernière Clinique provincial nous avons discuté que bloqué au niveau de la cuisse (contact initial) n'est pas bloqué sous la ceinture. Est-ce que vous pouvez clarifier ?
  - ⇒ Prolongement de la zone où le bloc sous la ceinture est permis jusqu'au point où le botteur/quart-arrière se positionne. Le bloc au ou sous le genou est éliminé et remplacer/standardiser par le bloc sous la ceinture.
  - ⇒ L'intention ici est de permettre une compétition entre joueurs de gabarits différents.



5. Jeu 1-4-5: L'équipe A remet le ballon en jeu, 1E au A 50. Le passeur A-1 est pourchassé jusqu'au A 25 où A-2 est pénalisé pour blocage par-derrrière. A-1 est plaqué au sol au A 25 et B-1 est puni pour empilade.

Décision : Option de l'Équipe B quant à l'endroit où appliquer les pénalités au point de ballon mort, poursuite des essais ou au point de dernière mêlée, reprise de l'essai (8-1-4, 8-5-11,8-6-1)

Comme nous le savons, le BSC (Bloc Sous la Ceinture) est maintenant une Rudesse. Cela étant dit, en lisant le règlement, l'empilade est considérée comme n'importe quelle autre Rudesse même si elle se passe après que le ballon est mort. Sur ce jeu, le règlement des pénalités compensatoires (8-6-1) s'applique (pas de 1<sup>er</sup> Essai Automatique). Est-ce exact ?

- ⇒ Pas de 1<sup>er</sup> essai automatique dans ce cas parce que ce n'est pas une situation d'infractions compensatoires (Dual fouls). L'empilade est une de ces infractions de Rudesse où un 1<sup>er</sup> essai automatique ne s'applique pas.
  - ⇒ Parce que la première infraction est une Rudesse par l'Équipe A, l'Équipe B a le premier choix. Naturellement, l'Équipe B appliquera la pénalité du PBM en raison de la perte de terrain sur le jeu. L'empilade par B sera alors appliquée de ce point et poursuite des essais.
  - ⇒ Si le même jeu se produit lors d'un 3E, le point d'application sera le même que lors de l'exemple précédent mais cela sera avec un 1E pour l'Équipe B (l'empilade est une infraction qui se produit lorsque le ballon est mort).
6. Essentiellement le botté d'un ballon libre est un ballon qui est botté. Cependant, le botté d'un ballon libre par l'Équipe A a la particularité de ne pas interrompre la continuité des essais. (Pour moi, cela s'applique seulement à un ballon récupéré légalement par l'Équipe A car un botté d'un ballon par A qui sort directement hors-limites donnera ce ballon à B et la continuité des essais est interrompu à ce point.)

Une clarification devrait être fournie qui rendra claire que le botté d'un ballon libre directement hors-limites par l'Équipe A résultera en un 1<sup>er</sup> essai pour l'équipe B au point où le ballon est sorti hors-limites.

- ⇒ Dans cet exemple, la Continuité des Essais a été brisée non pas par le botté d'un ballon libre mais parce que le botté d'un ballon hors-limites donnera le ballon à B



7. I) L'Équipe A dégage, le retourneur de B touche au ballon, le ballon demeure libre sur le terrain. Le retourneur de B sort hors-limites, revient sur le terrain et récupère le ballon. Décision ?

II) L'Équipe A dégage, le ballon demeure libre sur le terrain sans avoir été touché. Le retourneur de B sort hors-limites, revient sur le terrain et récupère le ballon. Décision ?

III) L'Équipe A effectue un botté d'envoi, le retourneur de B touche au ballon, le ballon demeure libre sur le terrain. Le retourneur de B sort hors-limites, revient sur le terrain et récupère le ballon. Décision ?

IV) L'Équipe A effectue un botté d'envoi, le ballon demeure libre sur le terrain sans avoir été touché. Le retourneur de B sort hors-limites, revient sur le terrain et récupère le ballon. Décision ?

⇒ Dans les 4 scénarios, le ballon à B avec une punition de 10 verges pour participation illégale au jeu.

8. L'Équipe A échappe le ballon au A 40 et, de manière délibérée, frappe le ballon vers l'avant. C'est une passe hors-jeu.

Si l'Équipe A le recouvre à ce moment, elle aura le ballon au A 40 au mieux (POP) ou au PBM s'il est plus près de leur ligne de but. Les essais se continuent à moins que les verges soient gagnées.

⇒ Exact

Si l'Équipe B le récupère, ils peuvent avancer le ballon librement.

⇒ Exact

L'Équipe B récupère et retourne le ballon mais l'échappe au A 30. Est-ce que n'importe quelle des équipes peut l'avancer légalement ? L'Équipe A le récupère et le ramène jusqu'au B50 où son joueur est plaqué. Est-ce que c'est une récupération légale par l'Équipe A ?

⇒ Si l'Équipe A récupère le ballon et en garde la possession, A peut seulement, au mieux, obtenir le ballon au point d'origine de la passe hors-jeu (POP) avec continuité des essais ou 1<sup>er</sup> E et 10 au PBM, au choix de l'Équipe B.



9. 3e essai pour l'Équipe A de la ligne de A 40. L'Équipe A tente un dégagement mais l'Équipe B le bloque. Alors que le ballon roule à la ligne de A 35, B97 frappe le ballon vers la ligne de fond de l'Équipe A où A8 tombe éventuellement sur le ballon à la ligne de 20 verges de l'Équipe A. Quelle équipe conserve la possession du ballon et à quelle ligne ?

⇒ A n'a pas gagné les verges donc c'est un revirement. Puisque B a violé les règles en effectuant une passe hors-jeu, 1E B à la ligne de A 35.

10. Avant l'avertissement des 3 minutes dans n'importe quel demi, qu'est-ce qui empêcherait l'Équipe A de prendre à répétition des pénalités de procédure illégales à leur propre ligne d'une (1) verge (ou n'importe quelle autre pénalité autre que pour prendre trop de temps à remettre le ballon en jeu) pour écouler du temps ? Si les règles normales de chronométrage sont suivies, le chronomètre démarra à chaque fois au signal prêt de l'arbitre.

Est-ce que l'arbitre serait en droit d'imposer que le chronomètre ne redémarre qu'à la remise en jeu du ballon après quelques pénalités ?

⇒ Bien que le livre de règlements ne couvre pas de manière spécifique cette situation telle que décrite, l'arbitre a le pouvoir, comme mentionné dans le règlement 2-3-1, d'inciter l'équipe en faute à remettre le ballon en jeu de manière adéquate (une conversation discrète et rapide avec l'instructeur-chef est recommandée).

11. Est-ce que le règlement 7.3.19 ne devrait pas être révisé pour ajouter "botté débutant par une remise après que le ballon est botté" et l'ajouter également à l'item (c) ?

⇒ Cela n'a pas été inclus dans 7-3-19 (a) parce que tous les jeux débutant par une remise sont inclus. Techniquement, tous les bottés qui ne traversent pas la ligne de mêlée sont considérés comme des jeux normaux débutant par une remise.

⇒ Nous le prendrons en considération pour l'an prochain.

12. 3E et 20 pour l'Équipe A de la ligne de B 40. A13 lance une passe en direction de la zone de but de l'Équipe B. À la ligne de B 3 verge, A80 frappe le ballon et le redirige dans la zone de but de B où le receveur éligible A80 attrape le ballon à l'intérieur de la zone de but. Est-ce qu'un touché a été marqué ?

⇒ Oui. Voir 6-3-4 (2).



13. Règlement 9-4-2 e – C’est une 4E et 40 de la ligne de A 10. A11 dégage le ballon qui atterrit à la ligne de A 38. Le ballon est touché par B42 mais il n’en prend pas possession. A11 récupère le ballon à la ligne de A 34 et où il est immédiatement plaqué. Les officiels accordent un 1er essai à l’équipe A. Les officiels ont raison ?

SVP, également nous expliquer si le jeu 4-2-2 (EC50) n’entre pas en contradiction avec la réponse à cette question.

⇒ Vrai – Dès que le ballon traverse la ligne de mêlée sur un jeu de botté, la continuité des essais est brisée. **Si B touche le ballon en premier** et que A le récupère légalement, c’est un 1er essai pour A sans qu’elle ait besoin de gagner les verges.

Dans l’EC, la continuité des essais n’a pas été interrompu parce que le botté n’a pas traversé la ligne de mêlée.

14. Comment définissez-vous “ trajectoire d’origine, ”?

Pour un retourneur lors d’un botté, quelles sont les situations où un botté change de trajectoire et où cela ne résultera pas en une pénalité tel qu’écrit dans le règlement. Par exemple, est-ce que le vent qui souffle et modifie la trajectoire du ballon qui se dirigeait initialement vers la ligne de côté et le renvoie vers la surface de jeu constitue un changement de la trajectoire d’origine ?

⇒ Trajectoire d’origine – couvre du moment où le ballon quitte le pied du botteur au moment où le ballon touche quelque chose i.e. un joueur, le terrain, ...

15. Le quart-arrière de A est en formation pistolet (« shotgun »). Le centre remet le ballon en jeu mais il l’envoie par-dessus la tête du Q-A. Juste avant qu’un joueur de B tente de récupérer le ballon, il est repoussé par le Q-A. Le Q-A continue sa poursuite du ballon et, juste avant qu’il le récupère, il est lui aussi repoussé par un demi défensif de l’Équipe B. Un autre joueur de l’Équipe A tombe sur ballon à au-delà de 10 verges dans le champ arrière de l’Équipe A. Quelle serait votre décision ?

⇒ La première infraction serait pour obstruction illégale sur un ballon libre par l’Équipe A ce qui donne le ballon à l’équipe B au PI. La 2e obstruction illégale sur un ballon libre ne put pas redonner le ballon à A mais une pénalité de 10 verges, 1E pour B.



16. L'Équipe A dégage dans la zone de but de B. Dans un effort pour obtenir le ballon, un joueur de l'Équipe A sort hors-limites. Il tente de revenir sur le terrain de jeu mais glisse et tombe sur la ligne de côté dans la zone de but. Il s'étire vers le terrain de jeu et attrape le ballon. Quelle serait votre décision ?

Ma réflexion: Puisque le ballon a été botté dans la zone de but, B devrait avoir l'option de donner 1 point et prendre le ballon au B 35. Maintenant, le dilemme: 1-10-8 mentionne que si cette situation se produit (sur la surface de jeu ?) et que c'est un ballon libre, c'est une perte de ballon au point de l'infraction. Ce n'est pas un ballon libre ici. C'est un ballon en l'air. *Ensuite il y a la participation illégale...* Et c'est dans la zone de but. Est-ce que B obtient le ballon au B 10 (similaire à 8-4-2a-3) ou on applique le 10 verges pour la participation illégale du B 10 et B reprend donc le ballon du B 20? Ou encore il y a une autre possibilité que j'oublie ?

⇒ 2 options:

- Simple pour A et 1EE B du B 35
- Appliquer la pénalité pour participation illégale du B 10

17. 3E et 7 pour l'Équipe A. Durant le jeu, l'Équipe B est punie pour Rudesse. L'Équipe A gagne 5 verges (ie, les verges ne sont pas gagnées). Le point d'application devrait être le PDR car on ne peut pas appliquer la punition du PBM parce que les verges ne sont pas gagnées et qu'ainsi cela résultera en un revirement (similaire à une infraction pour empilade). Est-ce que c'est exact ? Ou est-ce que la Rudesse peut être appliquée au PBM si un 3EE même si les verges ne sont pas gagnées?

⇒ Selon 8-5-2, A a l'option d'appliquer du PDR, 1E ou la pénalité peut être appliquée du PBM → 1E B après avoir reculé de 15 verges.

18. 3E et 40 pour l'Équipe A qui se trouve au milieu du terrain. A7 dégage. Le ballon atterrit au B 30. A7 touche le ballon. Le ballon frappe ensuite B89. A7 recouvre le ballon au B30. Quelle équipe a un 1E et 10 ?

⇒ L'Équipe A doit avoir gagné les verges nécessaires pour obtenir un 1E.



19. Lors du dernier jeu du match, A fait une passe hors-jeu du B3:
- Un receveur de A récupère le ballon au B 1;
  - Un receveur de A récupère le ballon dans la zone de but et B commet une infraction de Rudesse – Saisir le protecteur facial.
- ⇒ Dans toutes les situations, A ne peut pas avancer le ballon plus loin que le B3.
- ⇒ Dans a), le match se termine ainsi, pas de jeu supplémentaire. La passe hors-jeu est une violation des règlements, par une punition.
- ⇒ Dans b), appliquer la Rudesse de B au point d'origine de la passe, 1er essai A de la ligne de B 1 et un jeu supplémentaire.
20. Le receveur éloigné traverse la formation, dépasse le centre et bloque le demi défensif dans le flanc à l'arrière sous la ceinture. Est-ce un blocage surprise ?
- ⇒ Non. Dès qu'il dépasse le centre, ce n'est pas un blocage surprise. Cependant, c'est un bloc sous la ceinture.
- ⇒ Si le receveur éloigné s'arrête dans la 'boîte' avant la remise en jeu et ensuite bloque sous la ceinture, alors il lui est permis de bloquer sous la ceinture dans la 'boîte'. (\* Veuillez noter que USports et la LCFJ (CJFL) ont une interprétation légèrement différente.)
21. Un blocage surprise peut être appelé si le joueur est frappé avec force au-dessus de la ceinture et que les autres conditions sont remplies
- ⇒ Vrai (règlement modifié en 2020).
22. Le bloc par le collier protecteur ne peut être appelé que sur le porteur de ballon; contre un autre joueur, c'est un Rudesse.
- ⇒ Vrai.
23. 1er essai pour l'Équipe A du A 4. L'Équipe A a trop de joueurs sur le terrain. L'Équipe B est punie pour Rudesse – Empilade. Nous balonçons les deux infractions au PDR ?
- ⇒ Ce n'est pas une situation d'infractions compensatoires parce que la Rudesse – Empilade est une infraction qui se produit après que le ballon est mort. Appliquez la pénalité de l'Équipe A du PDR; le ballon se retrouve au A 2. Ensuite appliquez le Rudesse de B. (\* Veuillez noter que d'avoir 13 joueurs dans le caucus est actuellement une infraction seulement pour USports et LCFJ (CJFL).)